

PRÉAVIS N° : 107/26 au Conseil communal
Modification des statuts de l'Association intercommunale
du SDIS Haute-Broye

CONSEIL COMMUNAL DU 5 mai 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réuni le 22 avril 2026 en compagnie de M. Raffaele Tatone. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions.

Je remercie la commission ad hoc de m'avoir accueillie le 16 avril 2026, en salle de Mazan.

Incidence financière :

Le présent préavis a pour objet la révision des statuts de l'Association Intercommunale du SDIS Haute-Broye (ci-après : le SDIS). Cette révision porte notamment sur l'instauration d'un plafond d'endettement fixé à CHF 2'000'000.–, destiné à permettre le financement de l'acquisition de la caserne de Moudon par le SDIS.

La proposition d'achat de la caserne émane du SDIS, par son comité directeur.

L'achat de la caserne de Moudon représente un investissement structurel pour le SDIS. En devenant propriétaire de ce bâtiment, il pourra :

- *Assurer la stabilité de son implantation territoriale ;*
- *Disposer d'infrastructures adaptées aux besoins opérationnels ;*
- *Éviter des charges locatives à long terme ;*
- *Planifier sereinement l'entretien et les éventuelles adaptations du bâtiment.*
- *Dans ce contexte, l'acquisition de la caserne de Moudon apparaît comme la solution la plus pertinente, permettant au SDIS de maîtriser pleinement les investissements nécessaires, d'éviter d'éventuelles hausses de loyer liées aux travaux, et de garantir la pérennité de ses infrastructures opérationnelles.*

Pour toutes ces raisons, il est important que cela se fasse, pour autant que, bien entendu, toutes les communes concernées, soient d'accord avec les nouveaux statuts qui augmentent le plafond d'endettement.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 107/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **accepte la modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye proposée dans le présent préavis,**
2. **fixe le plafond d'endettement à CHF 2'000'000.-**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 22 avril 2026 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, Filiz Demir et Karine Weber, ainsi que Messieurs Fredric Besse, Jakup Isufi, Julien Pittet.

Moudon, 22 avril 2026

Céline Ombelli
Rapportrice